



## NUMÉRO 1612-1146

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, dûment convoquée et tenue le 5 décembre 2016, à 19h30 au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables

Étaient présents les conseillers suivants :

M. Luc Perreault, M. Christian Roy, M. Éric Lessard,  
M. David Lessard, Mme Roxane Nadeau.

Était absente la conseillère suivante :

Mme Mélanie Roy,

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy. Était aussi présente Madame Isabelle Jodoin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tel que requis par l'article 153 du code municipal, il est constaté que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, présents et absents à l'ouverture de la séance.

### 1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1612-1146-2

Il est proposé par Madame Roxane Nadeau et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 3. Présentation du budget 2017

Le maire présente la version finale du budget de la municipalité pour l'année 2017 ; selon la répartition suivante des postes :

Revenus	Budget 2017
Taxes	527 991\$
Transferts	219 107\$
Services rendus	55 340\$
Autres revenus	4 000\$
<b>Total des revenus</b>	<b>806 438\$</b>

Dépenses	Budget 2017
Administration générale	152 585\$
Sécurité publique	83 109\$
Réseau routier	294 854\$
Déneigement	103 635\$
Hygiène du milieu	91 665\$
Urbanisme	8 427\$
Loisir et culture	70 163\$
Frais de financement	2 000\$
Remboursement de la dette	0\$
<b>Total des dépenses</b>	<b>806 438\$</b>

### 4. Adoption du Budget 2017

1612-1146-4

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que le budget de la municipalité pour l'année 2017 soit adopté au montant de 806 438\$ selon la répartition démontrée au point 3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**5. Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

**6. Levée de la séance**

1612-1146-6

À 20h15, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Jeannot Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Isabelle Jodoin, secrétaire-trésorière